

Fonctionnement du restaurant scolaire année scolaire 2021 /2022

Pour accéder au service de restauration scolaire du lycée général et technologique LA PLÉIADE, il suffit :

1. d'être détenteur du Pass'Région (demande à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur le site internet : passregion.auvergnerhonesalpes.fr – rubrique « commande » et faire valider la demande par le service Vie Scolaire)
2. d'acheter des repas à l'avance pour créditer cette carte (5 repas minimum à l'inscription).

A chaque passage au self, le montant d'un repas est débité.

Le Pass'Région qui permet l'accès au lycée et au self est strictement personnel et doit rester en l'état tout au long de l'année scolaire. Tout élève contrevenant à cette règle sera immédiatement exclu de la demi-pension.



Réservation obligatoire !

Afin de produire la juste quantité et ainsi réduire le gaspillage alimentaire, la réservation des repas en ligne est requise avant 10 h le jour J :

- sur le site du lycée la Pléiade (voir le tutoriel joint : création de compte)
- sur un smartphone via l'application « MyTurboself »
- sur l'une des deux bornes situées dans le lycée

Attention, en cas d'absence il faudra bien penser à annuler sa réservation avant 10h00 le jour J, sinon le repas sera débité automatiquement sans possibilité de remboursement (sauf impondérable dûment justifié).

Tout élève qui se présentera au self sans réservation préalable avant 10h00, ne pourra déjeuner qu'en fin de service, après les autres convives. Aucun retard en cours ne sera toléré du fait de cette situation.

TARIFS REPAS ÉLÈVES 2021 :

Prix d'un repas 3,50 €

Prix d'un petit-déjeuner (inscription préalable 48H avant)..... 1,20 € (de 7h30 à 8h30)

***PENSER A RÉAPPROVISIONNER LA CARTE PASS AVANT QUE LE CRÉDIT NE SOIT ÉPUISE,
UN CRÉDIT ÉPUISE NE PERMET PAS LA RÉSERVATION***

LIEUX DE VENTE :

- ➔ Monnayeur situé dans le hall d'accueil (règlements en espèces uniquement)
- ➔ Paiement en ligne sur le site du lycée, rubrique « Le lycée », sous-rubrique « service de restauration », onglet « paiement en ligne » (règlements par carte bancaire)
pleiade.elycee.rhonealpes.fr/le-lycee/service-de-restauration/paiement-en-ligne/
Indiquer uniquement les nom et prénom de votre enfant (pas de numéro de carte)
- ➔ Au secrétariat intendance durant les horaires d'ouverture (chèques ou espèces)
- ➔ Dans la boîte aux lettres située à l'entrée de l'Intendance (règlements par chèques uniquement, établis à l'ordre de « lycée La Pléiade » avec le nom de l'élève inscrit au dos).

OUBLI DU PASS REGION :

En cas d'oubli, à l'aide du mot de passe qu'il se sera créé au préalable, l'élève distrait devra retirer un ticket provisoire journalier sur une des deux bornes KIOSK (située dans le hall d'accueil et dans le hall de l'intendance) qui lui permettra l'accès au self. Son compte devra être créditeur d'au moins un repas (bien penser à consulter le solde au préalable).

CRÉDIT ÉPUISE :

Une carte Pass'Région dont le crédit restauration est épuisé ne permet pas l'accès au self-service. Il ne sera possible d'accéder au restaurant scolaire qu'après achat de repas aux points de vente cités ci-dessus. Le crédit restant sur la carte s'affiche sur la borne du distributeur de plateaux à chaque passage, et consultable sur la borne kiosk. ***Ne pas attendre le dernier moment pour réapprovisionner la carte pour partir serein, jusqu'au self, et sous peine de se retrouver fort désappointé le moment venu...***

TRANSFERT DE REPAS :

Le prêt de repas entre élèves est possible en s'adressant au service intendance pour transférer des repas depuis la carte du donneur sur celle du receveur (présence du donneur indispensable).

Attention, le transfert de repas doit être anticipé pour rendre possible la réservation.

PASS PERDU :

En cas de perte ou de vol du PASS'RÉGION, le signaler immédiatement à l'Intendance afin d'annuler celui-ci. Il faudra commander un nouveau Pass selon les mêmes modalités, le crédit restant disponible sera reporté sur la nouvelle carte.

AIDES FINANCIÈRES :

De manière générale, la gratuité complète des repas ne peut pas être accordée. Le montant de la prise en charge partielle, après avis de la commission, sera donc directement déduit du montant de chaque repas.

A titre d'exemple : un élève dont le quotient familial (barème CAF) est compris entre 351 et 465 € pourrait se voir attribuer une aide de 70 %, soit 2.45 €. Le prix du repas restant à payer sera donc de 1.05 € au lieu de 3.50 €.

En conséquence, les familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de restauration scolaire, sont invitées à constituer un dossier (imprimé à demander au service intendance ou disponible sur le site internet du lycée – rubrique Menu : « Le lycée La Pléiade » - sous-rubrique « Aides financières » puis « Fonds social des lycéens »).

POUR LES BOURSIERS :

La bourse est versée intégralement aux familles (chaque trimestre), sans déduction de la demi-pension **PAR VIREMENT BANCAIRE, POSTAL OU SUR UN COMPTE LIVRET D'ÉPARGNE EXCLUSIVEMENT AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER DÉCLARÉ LORS DE L'INSCRIPTION.** Par conséquent, en cas de changement de compte, il est impératif de transmettre au plus tôt le nouveau RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au secrétariat d'intendance.